



# Le Chevalier de l'Immaculée

Lettre n° 17 ♦ 4<sup>e</sup> trimestre 2021

*Daignez me prendre tout entier et totalement. . .*

**A**près l'**humble confession** faite en ces termes : « *Moi, indigne pécheur, je me prosterne à vos pieds* », le Chevalier supplie avec instance l'Immaculée de prendre possession de lui-même : « *Je me prosterne à vos pieds en Vous suppliant avec instance : daignez me prendre tout entier et totalement comme votre bien et votre propriété* ».

**Le Père Kolbe** commente : « *Avec ces paroles nous prions, supplions l'Immaculée de bien vouloir nous accueillir, et nous nous offrons à Elle complètement et sous tout rapport comme ses fils, esclaves d'amour, serviteurs, ses instruments, sous chaque aspect, sous chaque dénomination (qui que ce soit) ; en quelque temps que ce soit, pourrait-on formuler. Et tout cela comme chose et propriété, à sa complète disposition, afin qu'Elle se serve de nous et nous exploite jusqu'à notre totale consommation.* »

On reconnaît, ici, le **disciple du Père de Montfort** ayant fait la consécration du saint Esclavage ou *Consécration de soi-même à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, par les mains de Marie*. Le Père Kolbe utilise d'ailleurs explicitement le terme « *esclaves d'amour* ». Il ne veut oublier aucune dénomination, comme l'a fait, bien avant lui, le Père Grignon : nous sommes les *enfants*, les *serviteurs*, les *esclaves* de Marie.

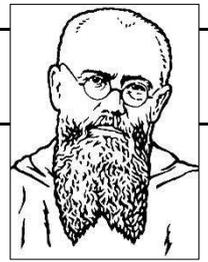
Le Père Kolbe, en se proclamant « *la chose* » de Marie, pensait peut-être pousser plus loin que Montfort, l'expression de la totalité du don. Mais si on veut bien méditer quelques instants, on comprendra qu'il n'en est rien, car si l'on examine l'analogie de l'esclavage qui sert de point de départ à la comparaison, nous sommes obligés de constater que **l'esclave appartient à son maître comme une « chose »**. Autrefois on achetait un esclave, comme aujourd'hui on achète du matériel agricole, c'est-à-dire comme une chose. Esclave égale donc chose.

Si Montfort n'a pas parlé d'appartenir à Marie comme « *une chose* », il faut bien dire que le Père Kolbe ne fait qu'explicitement et approfondir un aspect déjà contenu dans l'analogie de l'esclavage. En effet, l'esclave est la propriété, la chose, la possession de son maître et de sa maîtresse.

Montfort et Kolbe se rejoignent donc dans une même spiritualité et dans la même profondeur de vue. L'un éclaire l'autre et tout est dans l'analogie de départ.

Il s'agit, pour l'un comme pour l'autre, d'être **tout à Marie**, et de Lui appartenir **sans réserve, totalement et pour toujours**, afin qu'Elle nous conduise et nous dirige selon les volontés de son divin Fils, comme des instruments dociles.✍

Abbé Guy Castelain+



## *Souffrir et mourir pour Elle...*

**I**l y a quatre-vingt ans, le Père Maximilien-Marie Kolbe rendait son âme à Dieu, **le 14 août 1944**, au camp d'Auschwitz. L'ultime sacrifice de sa vie était comme le couronnement de sa fidélité à accomplir généreusement et en toutes choses la volonté de sa Souveraine. Plus on aime et plus on veut donner. La plus grande marque d'amour étant de donner sa vie, nous ne devons pas nous étonner que le Père Kolbe ait souhaité donner la sienne pour la cause de l'Immaculée. Ce désir brûlait son cœur depuis déjà bien des années.

Dans une **lettre du 3 janvier 1927**, il écrivait déjà : « *Comme il nous sera agréable de pouvoir dire, sur notre lit de mort : "Ô Immaculée, pour Vous j'ai tout sacrifié, j'ai souffert, et c'est pour Vous que je meurs. Je Vous appartiens !". Quelle paix, quel bonheur ineffable inondera notre cœur, dans l'espoir de La voir bientôt !* ».

Et six ans plus tard, nous trouvons encore sous sa plume ces mots quasi-prophétiques : « *Répétons-Lui qu'avec son aide, nous sommes prêts à tout pour Elle, à tous les travaux, toutes les souffrances, toutes les humiliations, à la mort même – par la faim ou toute autre cause... mais seulement avec son aide, car par nous-mêmes, nous ne pouvons rien de rien* » (Lettre, 13 avril 1933).

Lors d'une première captivité au camp de concentration d'Amtitz, le Père Kolbe avait exhorté ses Frères, face à l'incertitude de l'avenir, à formuler cet **acte d'offrande à l'Immaculée** : « *Mère très sainte, par amour pour Vous, je m'offre à rester dans cette dure prison, même si on permet aux autres de repartir chez eux. Je resterai là, oublié et méprisé, sans amis et sans réconfort, à souffrir pour Vous. Je m'offre à Vous particulièrement, ô Marie, pour trouver la mort dans ce camp, parmi des hommes hostiles et indifférents, et pour être enterré dans la forêt.* » Et il expliquait à ses Frères : « *Si nous faisons ce pacte avec Elle, même si nous sommes libérés, notre mérite sera le même que si nous avions vraiment supporté tout cela.* »

**À Auschwitz**, après s'être offert à la place d'un prisonnier pour mourir dans le *bunker de la faim*, où il devait demeurer deux semaines, aidant ses compagnons à bien mourir, le Père Kolbe tendait son bras à son bourreau, qui l'achevait par une piqûre de poison. Quelques instants plus tard, un employé polonais le contemplait, calme, beau et rayonnant. « *Son corps, dira-t-il, était très propre et lumineux. Son visage resplendissait de sérénité.* »

La prière qu'il avait formulée dans **un article du 8 décembre 1938** était exaucée : « *Ô Immaculée, accordez-moi de Vous glorifier par mon sacrifice. Accordez-moi de vivre, de travailler, de souffrir, de me consumer et de mourir pour Vous, et pour Vous seule !* ».

Que tel soit notre idéal à tous ! **Soyons prêts**, nous aussi, avec le secours de sa grâce, à souffrir et à mourir pour l'Immaculée. ✍

Fr. Paul-Marie, o.f.m. cap.



## *L'euthanasie et la Franc-Maçonnerie*

**S**erge Abad-Gallardo, **ancien franc-maçon**, dans son livre intitulé *Je servais Lucifer sans le savoir* (Téqui, 2016), traite, dans son chapitre II, de *L'influence de la franc-maçonnerie en politique* (pp. 55-88). Parmi les différents titres des divisions, on peut lire : *Le divorce, l'avortement, le mariage homosexuel, l'euthanasie*, etc. La division la plus longue est sans conteste celle sur l'euthanasie : 17 pages. Il est intéressant de parcourir les paragraphes sur ce sujet : *La F.M. travaille depuis longtemps à la législation de l'euthanasie, Des expressions maçonniques dans la loi*, etc. Voilà qui en dit long sur l'origine de l'euthanasie.

L'auteur cite **plusieurs discours de francs-maçons**. En voici un parmi d'autres : « V.° M.°, et vous tous mes S.S.° et mes F.F.° en vos grades et qualités, il est certain que notre société doit avancer toujours vers plus de progrès et d'humanité. Et l'euthanasie est une solution indiscutable à des situations douloureuses. C'est un acte d'humanité, un acte de charité. J'ai dit, V.° M.° » (op. cit. p. 72).

L'auteur affirme : « **Bien avant que le rapport sur la modification de la loi Léonetti ne soit élaboré, j'ai vu les loges travailler dans l'ombre sur un projet idéologique de légalisation de l'euthanasie** ». Il signale à titre d'exemple, que « *la loi sur la fin de vie adoptée le 27 janvier 2016 était déjà formalisée dans une Loge du Grand Orient en 2004... douze ans plus tôt !* ». Et l'auteur a en sa possession une « planche » (d'où le terme « plancher ») d'une loge pour prouver ses affirmations. Référence : J.°-B.° C.° (Médecin honoraire), Planche maçonnique, Loge du Grand Orient de France Science et Solidarité, Orient de (située à) Cannes, 2004 (op. cit. p. 73).

L'auteur démontre, à partir de cette planche, que « **les lois de notre République sont d'abord élaborées dans les loges, comme en ont témoigné expressément plusieurs Grands Maîtres de loges de diverses obédiences** ». Il continue : « *La planche maçonnique mentionne : **sédation en phase terminale*** ». Il complète : « *La déclaration de la GLFF (Grande Loge Féminine de France) évoque quant à elle **le risque de décès pouvant intervenir à l'issue d'une sédation profonde*** ». Il commente : « *La discussion sur le projet de loi a explicitement utilisé des formulations identiques : dans le paragraphe 2.3.1, le rapport de présentation et le texte de la proposition de loi titrent : **Le droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès en phase terminale est créé. Plus loin, le paragraphe 2.3.1.2 précise : La sédation est profonde et continue jusqu'au décès*** » (op. cit. p. 74).

L'auteur en arrive à cette conclusion : « **Quant au texte étudié par l'Assemblée nationale, ses termes sont similaires**. L'article 3 de la loi précise qu'il est inséré (dans le Code de la Santé Publique) un article L.1110-5-2 ainsi rédigé [...] à la demande du patient [...], une sédation profonde et continue [...] jusqu'au décès [...] est mise en œuvre selon une procédure collégiale ». Et l'auteur donne des références (op. cit. p. 75). « *La terminologie précisément employée dans les divers textes maçonniques est entrée, à l'insu des profanes, dans les écritures législatives* » (op. cit. p. 75). Grâce à la F.M., de l'euthanasie à l'État-nazi, il n'y a pas loin. Le Père Kolbe en sait quelque chose. Le mot de la sainte Église ? « **Tu ne tueras pas l'innocent** ». ✍



## *L'héroïcité sacerdotale du Père Kolbe*

On a beaucoup écrit sur **la mort du Père Kolbe**. Tous sont admiratifs de son geste héroïque qui a permis à un père de famille d'échapper à la mort. On a donc fait du Père Kolbe un « martyr de la charité ». Mais cet aspect, très beau en soi, ne donne pas **la vraie dimension de son acte**. Sans diminuer en quoi que ce soit cet angle de vue, nous voudrions le rectifier et apporter ici un complément d'information pour rétablir la réalité dans les faits, et ainsi donner à l'acte héroïque du Père Kolbe sa vraie dimension surnaturelle et sacerdotale.

**Ricciardi**, postulateur de la cause du Père Kolbe, a écrit la biographie du Père Kolbe la plus précieuse à partir des documents du procès de canonisation. Il se trouve qu'il a eu beaucoup de témoignages concernant ces instants ultimes de la vie du Père Kolbe. Plusieurs hommes, qui se trouvaient dans les mêmes rangs que le Père, ont témoigné. Nous avons donc des indications très précises pour dire comment cela s'est passé.

Après une tentative d'évasion, les autorités du camp d'Auschwitz décident de « décimer », au sens strict, le quartier où cela s'est produit, afin de donner une punition exemplaire et de dissuader toute récidive. Dix prisonniers vont être choisis au hasard et être condamnés à mourir dans le bunker de la faim. À un moment donné, un homme est désigné : « **Mes enfants vous allez être orphelins** ». Le Père demande la permission de le remplacer. L'officier accepte, après qu'il lui ait dit qu'il était *prêtre catholique*. Cela suffit-il pour faire du Père Kolbe un martyr ? On sait que 6 000 prêtres mourront ailleurs, à Treblinka, et que les SS avaient également en vue la religion chrétienne. Mais la qualité de martyr « *en haine de la foi* » ne semble pas évidente ici.

En fait, le récit de l'auteur manifeste **la véritable intention du Père Kolbe** qui était d'aller rejoindre les neuf autres pour accomplir son ministère de prêtre et les aider à mourir chrétiennement dans des conditions affreuses où, normalement, la vertu moyenne ne suffit pas pour mourir saintement. De fait, on entendra pendant quinze jours, les prisonniers de la faim chanter des cantiques et prier ensemble. Le Père Kolbe les accompagnait dans leur dernier pèlerinage, curieusement immobile, pour les confesser et les soutenir dans la grâce. **C'est l'acte héroïque d'un confesseur, de nature proprement sacerdotale, mû par une charité héroïque**. Quand on lit la vie du Père en captivité, on remarque qu'il progresse jour après jour dans la charité et le sacrifice, et qu'il pose petit à petit des actes qui le prépareront à ce sommet.

Mais ce n'est même pas cet acte isolé de prendre la place d'un père de famille ou se pénétrer avec les neuf autres dans le bunker qui prouve **l'héroïcité des vertus du Père Kolbe**. Encore fallait-il prouver qu'il a pratiqué cette héroïcité **durant quinze jours** dans le bunker ! Des SS pénétraient chaque jour dans le bunker. Ils étaient accompagnés d'un prisonnier médecin. En tant que témoin indésirable, ce médecin, normalement, devait être exécuté pour qu'il ne puisse jamais témoigner. Mais, miracle de la Providence divine, il a échappé à la mort et a pu témoigner de cette héroïcité.

**Le Père Kolbe fut euthanasié le dernier, à la seringue**. Tous sont morts saintement, grâce à sa charité sacerdotale et à une héroïcité des vertus qui ne fait aucun doute. ✍